



# Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

SECTION **Petite  
Enfance**

06 29 12 02 48



6, rue Pierre Ginier 75018 PARIS

@supapfsupetiteenfance

@ supapfsu.pe@gmail.com

## **Déclaration liminaire : FS-SSCT 11 juillet 2023**

M. le Président, M. le Directeur, Mesdames, Messieurs, Cher.es camarades,

**Cette instance de la Formation Spécialisée est la première à laquelle le SUPAP-FSU siège. Nous souhaitons réaffirmer, que notre priorité tout au long de notre mandat sera notre engagement auprès des collègues. Nous serons vigilant.es face aux différents projets amenés par l'administration et nous œuvrerons toujours dans le sens des agent.es et pour des conditions de travail de qualité, que cela soit au travers des RPS, des fortes chaleurs, ... etc.**

La crise que rencontre le secteur de la petite enfance a des répercussions directes sur la qualité de vie au travail des agent.es. Nos collègues les plus fragiles, comme les femmes enceintes en sont les premières impactées. En effet, le sous-effectif criant rend impossible pour certaines agentes de prendre leur heure de grossesse, ce qui est inadmissible pour le SUPAP-FSU.

→ Nous demandons à la DFPE que des RDV systématiques soient organisés à la médecine préventive, afin que nos collègues enceintes soient informées des risques liés à leur métier.

Notre Organisation Syndicale est également extrêmement inquiète quant au quotidien vécu sur le terrain par les agent.es. En effet, nous recueillons de plus en plus d'appels à l'aide et de détresse de nos collègues. Leurs témoignages traduisent une souffrance psychique et physique ainsi qu'un épuisement jamais égalé à notre connaissance !!

Ces éléments sont autant d'arguments justifiants :

- La reconnaissance de la catégorie active pour tou.tes les agent.es de la DFPE. En effet, comme le souligne justement le rapport de l'IGAS, les pénibilités de nos métiers sont réelles et non reconnues. A quand un travail de fond sur l'identification des pénibilités de nos métiers et la traduction de celles-ci par un départ à la retraite justement anticipé ?

- Le processus de reconversion professionnelle reste un point extrêmement lacunaire à la DFPE. En effet, nos métiers abîment nos corps et nombre de collègues entament ou sont actuellement dans un parcours de reconversion professionnelle. Le SUPAP-FSU dénonce le manque de moyen et d'accompagnement des agent.es dans ce processus. Nous demandons que la DFPE déploie des efforts financiers et humains pour permettre aux agent.es de pouvoir bénéficier correctement de ce processus.

- Nous demandons le respect de **tous** les postes aménagés, ainsi qu'un accompagnement et une vigilance toute particulière pour nos collègues reconnu.es RQTH.

Pour conclure, nous ferons du lien avec la déclaration de l'inter-syndicale. Nous espérons pour cette année 2023/24, que les remarques, préconisations et observations des Organisations Syndicales représentatives de la DFPE seront légitimement entendues et prises en compte par la DFPE, afin que nous puissions œuvrer à de meilleures conditions de travail pour les agent.es de la petite enfance.

Merci de votre écoute.